

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28696**

Intitulé

Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Espace Sentein	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux est l'intermédiaire entre la direction et l'équipe pluridisciplinaire d'un ou plusieurs services sociaux ou médico-sociaux. Il est principalement chargé d'encadrer les équipes et de coordonner les actions engagées auprès des usagers.

Principales activités d'un chef de service :

- Il élabore et conduit un projet de service social ou médico-social
- Il organise un service social ou médico-social
- Il élabore et conduit la prise en charge des usagers
- Il contribue aux échanges de son service avec l'environnement institutionnel

Le Chef de Service pilote, anime, coordonne et organise son service par délégation de la direction de l'établissement ou du service.

A ce titre, il est capable de :

- 1.1- Etablir un état des lieux
- 1.2- Manager un projet professionnel
- 2.1- Positionner le service par rapport aux enjeux stratégiques et opérationnels de l'établissement
- 2.2- Gérer les activités d'un service
- 2.3- Manager les professionnels d'un service
- 3.1- Manager le projet d'accompagnement de chaque usager
- 4.1- Présenter et défendre un projet professionnel devant un auditoire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les établissements et services employant les chefs de service relèvent du secteur social ou médico-social.

Chef de service, chef de service médico-social, chef de service éducatif, chef de service socio-éducatif, chef d'atelier, chef de service social, chef de service paramédical, responsable de service, responsable de service médico-social, responsable de service socio-éducatif, responsable de service social, responsable éducatif, responsable d'unité sociale ou médico-sociale, responsable de soins, cadre socio-éducatif, cadre éducatif, cadre soignant, cadre de l'intervention social, cadre de proximité, coordinateur de service éducatif, infirmier ou infirmière coordinateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1201 : Action sociale

K1203 : Encadrement technique en insertion professionnelle

K1207 : Intervention socioéducative

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

Réglementation d'activités :

- Décret n° 92-345 du 27 mars 1992 portant statut particulier du corps des chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse
- Décret n° 2001-617 du 10 juillet 2001 modifiant le décret n° 92-345 du 27 mars 1992 portant statut particulier du corps des chefs de service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse- Décret n° 2007-839 du 11 mai 2007 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2012-174 du 6 février 2012 modifiant le décret n° 2008-1309 du 11 décembre 2008 portant création d'une indemnité de fonctions et d'objectifs attribuée à différents personnels d'encadrement relevant de la protection judiciaire de la jeunesse
- Annexe 6 de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, relative aux dispositions particulières aux cadres (Avenant 265 du 21 avril 1999)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Epreuve 1

- Production d'un rapport professionnel de 30 à 40 pages comprenant l'analyse-diagnostic d'une activité ou d'un service social ou médico-social et l'élaboration d'un projet professionnel

Epreuve 2

- Epreuve orale de présentation et de soutenance du rapport concernant un projet professionnel devant le jury de la certification.

Les compétences demandées à un Chef de Service ont été regroupées dans 7 blocs cohérents, spécifiques et complémentaires.

La certification de « Chef de Service des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux » s'articule autour de la validation de ces 7 blocs de compétences.

Pour l'obtention de la certification, le candidat doit obtenir la validation de chacun des 7 blocs de compétences. Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation pour lesquelles un certificat est délivré.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28696 - Réalisation du diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'analyse-diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social en identifiant les forces, faiblesses, opportunités et menaces ; - Formaliser une problématique professionnelle et ses enjeux en s'appuyant sur l'analyse diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant les forces et faiblesses, opportunités et menaces, du service social ou médico-social, aboutissant à la formulation d'une problématique et de ses enjeux.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28696 - Élaboration et conduite du projet de service social ou médico-social</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et conduire le projet du service social ou médico-social, - Évaluer la pertinence du projet de service social ou médico-social dans le respect du projet institutionnel. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant l'élaboration et la conduite du projet de service social ou médico-social.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28696 - Organisation du service social ou médico-social</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les buts des dirigeants, l'organisation, les activités et les partenariats de l'établissement dont dépend le service social ou médico-social, - Planifier et organiser le service social ou médico-social, - Gérer le budget du service social ou médico-social, - Évaluer l'organisation des interventions du service social ou médico-social, - Faire respecter le cadre juridique du service social ou médico-social. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant les modalités d'organisation stratégiques et opérationnelles du service social ou médico-social.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28696 - Conduite des équipes de professionnels du service social ou médico-social</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le management de proximité du service social ou médico-social, - Gérer les ressources humaines du service social ou médico-social. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant les modalités de management et de gestion des ressources humaines du service social ou médico-social.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28696 - Mise en œuvre de la prise en charge des usagers du service social ou médico-social	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les projets personnalisés des personnes accueillies dans le service social ou médico-social, - Conduire la prise en charge des personnes accueillies dans le service social ou médico-social. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant les modalités de mise en œuvre de la prise en charge des usagers du service social ou médico-social.</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 28696 - Élaboration de la communication du service social ou médico-social	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les informations pertinentes aux différentes parties prenantes de l'établissement ou du service social ou médico-social, - Promouvoir le service social ou médico-social auprès de tiers extérieurs. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant l'élaboration de la communication, interne et externe, du service social ou médico-social.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 28696 - Gestion des relations avec l'environnement institutionnel	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet professionnel social ou médico-social auprès de tiers extérieurs, - Défendre un projet social ou médico-social devant des tiers extérieurs. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>À partir de situations issues de la pratique professionnelle du candidat, évaluation écrite et orale d'un rapport professionnel présentant et justifiant les modalités de gestion des relations avec l'environnement institutionnel du service social ou médico-social.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est composé de 6 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 membres du collège de l'organisme de certification -2 membres du collège des salariés du secteur social ou médico-social -2 membres du collège des employeurs du secteur social ou médico-social <p>57 % des membres du jury représentent le secteur social et médico-social, pour moitié employeurs et pour moitié salariés</p>

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 6 membres : -2 membres du collège de l'organisme de certification -2 membres du collège des salariés du secteur social ou médico-social -2 membres du collège des employeurs du secteur social ou médico-social 57 % des membres du jury représentent le secteur social et médico-social, pour moitié employeurs et pour moitié salariés
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 6 membres : -2 membres du collège de l'organisme de certification -2 membres du collège des salariés du secteur social ou médico-social -2 membres du collège des employeurs du secteur social ou médico-social 57 % des membres du jury représentent le secteur social et médico-social, pour moitié employeurs et pour moitié salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Le jury est composé de 6 membres : -2 membres du collège de l'organisme de certification -2 membres du collège des salariés du secteur social ou médico-social -2 membres du collège des employeurs du secteur social ou médico-social 57 % des membres du jury représentent le secteur social et médico-social, pour moitié employeurs et pour moitié salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux" avec effet au 05 avril 2013, jusqu'au 19 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

3 à 4 promotions par an

60 à 70 lauréats de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.espace-sentein.fr>

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Espace Sentein : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [GRABELS]

Espace Sentein

400, rue Louis Pasteur

34790 GRABELS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Espace Sentein - 400, rue Louis Pasteur - 34790 Grabels

Historique de la certification :